



1000000 Commission paritaire auxiliaire pour ouvriers

Prime de fin d'année/prime annuelle.....	1
Salaire horaire minimum	1
Salaire horaire dans le cas de non application de régime d'indexation salariale	1
Heures supplémentaires	1

Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS :

<http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708>

Le site ne permettant pas de consulter des CCT antérieures à 1999, le texte des CCT plus anciennes est repris dans cette fiche.

Prime de fin d'année/prime annuelle

CCT du 20 octobre 2017 (142.983)

Accord sectoriel 201 – 2018 – pouvoir d'achat

Art. 1, 3 au 9, et 12.

Durée de validité: 1^{er} décembre 2017 pour une durée indéterminée.

Salaire horaire minimum

CCT du 22 mai 2013 (115.280)

Salaire horaire minimum

Tous les articles.

Durée de validité: 1^{er} juillet 2013 pour une durée indéterminée, à l'exception de l'article 9, § 1^{er}, alinéa 1^{er} et de l'article 9, § 2, à partir du 1^{er} avril 2013.

Salaire horaire dans le cas de non application de régime d'indexation salariale

CCT du 20 octobre 2017 (142.983)

Accord sectoriel 201 – 2018 – pouvoir d'achat

Art. 1, 10 et 12.

Durée de validité: 1^{er} décembre 2017 pour une durée indéterminée.

Heures supplémentaires

CCT du 25 novembre 2011 (107.547)

Accord social portant sur l'augmentation du nombre d'heures supplémentaires pour lesquelles l'ouvrier peut renoncer à la récupération

Tous les articles.

Durée de validité: 1^{er} janvier 2011 pour une durée indéterminée.



CCT 20 octobre 2017 (142.984)

Augmentation de la limite interne des heures supplémentaires et du nombre d'heures supplémentaires pour lesquelles l'ouvrier peut renoncer au repos compensatoire

Tous les articles.

Durée de validité: à partir du 1^{er} janvier 2018 pour une durée indéterminée sauf pour l'art. 2 § 1 qui est conclue à partir du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2019.